



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.1

Numéro de demande : 2008-1351
Demande : Sous-catégorie C3.1 (diminution ou augmentation de la dose)
Produit : Herbicide Equinox EC
N° d'homologation : 27603
Matière active (m.a.) : Tépraloxydime
N° de document de l'ARLA : 1718695

Contexte

L'herbicide Equinox EC est homologué depuis le 22 juillet 2004. Son utilisation en postlevée, à raison de 26,7 à 50 g m.a./ha et en combinaison avec les adjuvants Merge (N° d'homologation : 24702) ou Dash HC (N° d'homologation : 27604), sur plusieurs cultures à feuilles larges est homologuée pour la répression du chiendent et de plusieurs mauvaises herbes graminées. Pour d'autres précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

Les deux doses homologuées à l'origine pour la répression des graminées annuelles étaient de 33 et de 50 g m.a./ha. La seconde dose était celle recommandée lorsque la densité de mauvaises herbes était élevée, que leur développement était avancé ou que les mauvaises herbes subissaient un stress hydrique ou thermique et que leur développement s'en trouvait ralenti. Ces deux doses ont été ramenées à 26,7 et à 40 g m.a./ha pour la répression des graminées annuelles mentionnées sur l'étiquette, à l'exception de la sétaire verte, conformément à la demande 2006-7153. À l'époque, celles du lin, de la lentille, notamment de la lentille tolérante à l'imazamox et à l'imazétaphyr, et du haricot sec étaient les cultures mentionnées sur l'étiquette. Lorsque l'homologation de l'Equinox EC a été élargie suite à la demande 2006-3731, les cultures de canola et de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazétaphyr ont été ajoutées à cette liste pour la dose inférieure.

But de la demande

Cette demande a pour but d'obtenir la modification de l'homologation de l'herbicide Equinox EC de manière à abaisser la dose utilisée pour la répression de la sétaire verte, la faisant passer de 33 et de 50 g m.a./ha à 26,7 et à 40 g m.a./ha, la dose supérieure ne devant être appliquée que si sa densité est élevée, son développement est avancé ou cette mauvaise herbe est soumise à un stress environnemental.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées.

Évaluations sanitaire et environnementale

Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation sanitaire ou environnementale puisque la formulation du produit n'est pas modifiée et que le seul changement apporté au profil d'utilisation du produit est une réduction de la dose utilisée pour la répression de la sétaire verte.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a présenté des données provenant de 19 essais d'une seule saison au champ, effectués sur plusieurs années dans la région des Prairies. Lors de ces essais, on a évalué le degré de répression de la sétaire verte obtenu à différentes doses par l'herbicide Equinox EC appliqué en combinaison avec les adjuvants Merge ou Dash HC sur plusieurs cultures mentionnées sur l'étiquette. Même si la dose de 26,7 g m.a./ha n'a pas été évaluée, on tient compte du fait que la répression de la sétaire verte à une dose de 25-26,4 g m.a./ha d'Equinox EC était semblable à celle obtenue après l'application de doses supérieures. La dose de 40 g m.a./ha est justifiée lorsque la sétaire verte est plus abondante, qu'elle a atteint un stade de développement plus avancé à l'intérieur du créneau d'utilisation stipulé par l'étiquette et(ou) lorsqu'elle est soumise à un stress environnemental.

Conclusion

L'ARLA a complété l'évaluation de la demande et estime que les renseignements communiqués permettent de modifier l'homologation de l'étiquette de l'herbicide Equinox EC de manière à indiquer sur l'étiquette les doses réduites à 26,7 et à 40 g m.a./ha pour la répression de la sétaire verte.

Références

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

PMRA ID # 1582782. Application for EQUINOX EC (BAS 620 00H) Herbicide Reduced Rate for control of green foxtail (SETVI) for use on Flax, Field Peas and Lentils, DACO:
10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3,10.3.1,10.3.3,10.4,10.5,10.5.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.